

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_154

Nombre	
de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'EPIC PÉRIMOUV'

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. VIROL

POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

PÉRIMOUV' : DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'EPIC PÉRIMOUV'

Vu le codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Régie Périmouv' s'est vue confier par le Grand Périgueux, le 1^{er} juillet 2013, des missions de gestion au quotidien de l'exploitation du réseau de bus, gestion du personnel, entretien des matériels, communication, commercialisation, etc et à compter du 1^{er} juin 2019 l'organisation et la gestion du service de location « Périvélo ».

Qu'à ce titre, il est convenu qu'un bilan annuel de l'activité soit dressé avant le mois de juin de l'année suivante. Le rapport relatif à l'exercice de l'année 2019 concernant l'exécution de l'activité a été présenté au Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 à la suite des décalages issus de la période COVID.

Qu'afin de mettre en œuvre ces différentes missions, le Grand Périgueux octroie chaque année une dotation de fonctionnement à l'EPIC Périmouv' qui est versée mensuellement et dont une révision peut s'opérer annuellement au regard des dépenses réellement engagées.

Que cette dotation d'un montant de 6 445 000 € HT a été versée pour l'année 2019, dont 100 000 € HT pour l'activité liée au Périvélo.

Qu'il est à noter que pour l'année 2020, la dotation a été diminuée de 250 000 euros HT à la suite de la baisse d'activité du réseau pour la période liée au premier confinement.

Considérant que les orientations budgétaires de l'EPIC Périmouv' pour l'année 2021 sont en cours de préparation mais ces dernières n'appellent pas à ce stade d'évolutions importantes en termes d'organisation de l'activité pour l'année 2021.

Que la décomposition des charges de fonctionnement peuvent ainsi se résumer la sorte :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		2020	2021	Evolution en %
ADMINISTRATION		6 051 880,00	6 053 025,00	0,02
dont Ressources Humaines	Ensemble du personnel : salaires + ensemble des cotisations	4 509 720,00	4 557 000,00	1,04
dont Recette Billettique		1 000 000,00	1 000 000,00	
dont Assurances, téléphonie, taxes apprentissage/logement-CVAE-assistance juridique		463 160,00	417 025,00	-9,96
dont dotation aux amortissements		79 000,00	79 000,00	0,00
AGENCE PERIMOUV	Tout compris pour son fonctionnement hormis le loyer à la charge du Gpx actuellement	25 400,00	22 900,00	-9,84
ATELIER / LAVAGE / ENTRETIEN	Pièces détachées, préventif, contrôles techniques, dépannages, location pneumatiques, logiciels maintenance véhicules	294 000,00	294 330,00	0,11
CHARGES PERSONNEL AUTRES	Formations, intérressement, rupture conventionnelle, vêtements de travail, visites médicales, équipements COVID	207 500,00	190 649,00	-8,12
COMMUNICATION/COMMERCIAL		40 000,00	40 000,00	0,00
ETUDES ET METHODES/REGULATION	Logiciels - remplacement matériel embarqué	51 010,00	50 300,00	-1,39
EXPLOITATION		644 850,00	646 460,00	0,25
dont carburant		585 000,00	585 000,00	0,00
GESTION DES LOCAUX	Électricité, eau, chauffage, location bungalow, petits et gros entretiens, conformités	79 000,00	80 800,00	2,28
SOUSTRAITANCE	Handibus-Télébus-Lignes R	248 000,00	305 000,00	22,98
PERIVÉLO	Logiciel + pièces détachées vélos	18 350,00	20 350,00	10,90
		7 659 990,00	7 703 814,00	0,57%

Que pour l'année 2021, il est proposé de reconduire conformément aux orientations budgétaires du Grand Périgueux, la dotation de l'EPIC Péribus pour un montant de 6 445 000 € HT qui est conforme

aux prévisions, et de procéder à son ajustement éventuel en fonction des résultats de l'exploitation.

Qu'il est important de noter l'année 2021 sera aussi une année de transition afin de préparer, techniquement et financièrement le nouveau conventionnement du réseau Péribus et des activités liées à la mobilités durables, avec en perspective une extension du champ de compétences de la régie Périmouv'.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer une dotation de fonctionnement d'un montant maximum de 6 445 000 euros HT à la Régie Péribus pour l'année 2021 ;
- Décide que la dotation 2021 sera ajustée en fonction des résultats du compte administratif ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/01/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/01/2021	Périgueux, le 07/01/2021
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 